

Chantier achevé le 15/05/2025

N° PC 090 047 22 A0001

N° PC 090 047 22 A0001 M01

N° PC 090 047 22 A0001 M02

Par : **MC PHY**

Demeurant à : **1115 Route de Saint Thomas
26190 LA MOTTE-FANJAS**

Représenté par : **Monsieur LUCAS Jean-Baptiste**

Pour : **La construction de bureaux et d'une usine d'équipements
de production d'hydrogène**

Aménagement d'un parking

Sur un terrain sis à : **Avenue de la Grande Piste, ZAC de l'Aéroparc, 90150
FONTAINE**

Cadastré : CB 100

Surfaces plancher totale :

3 966 m²

Destination : Industrie

MONSIEUR LE MAIRE

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles R462-1 et suivants

Vu l'arrêté en date du 31/05/2022 accordant le permis de construire n°090 047 22 A0001

Vu l'arrêté en date du 02/02/2024 accordant le permis de construire modificatif n°090 047 22 A0001 M01

Vu l'arrêté en date du 10/06/2025 accordant le permis de construire modificatif n° 090 047 22 A0001 M02.

Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 18/06/2025.

CERTIFIE

Article unique : Il n'est pas fait opposition à la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux relatifs aux permis de construire susvisés.

Fontaine, le 19/06/2025

Le Maire

Pierre FIETIER



La présente décision a été transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales à la date indiquée sur le tampon ci-dessus.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

- DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le bénéficiaire d'un certificat de non contestation qui en conteste le contenu peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification du certificat. Il peut également dans le même délai saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou saisir d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet lorsque le certificat est délivré au nom de l'Etat. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite*)